

**SÉANCE DU 29 JUIN 2016 À 19 h 00**

L'an deux mille seize, le 29 du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 21 juin 2016 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE (arrivée en cours de séance) – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Cathy GARCIA ÉBOLI (arrivée en cours de séance) – Jean TISSOT (arrivé en cours de séance) – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Christophe FOURNIER – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT.

Absents excusés :  
 Éric TARTAVEL a donné pouvoir à Bernard LOUIS  
 Richard VALAT a donné pouvoir à Michel FOUILLEUX  
 Géraldine GUINAND a donné pouvoir à Virginie COUCHOUD

Absent :  
 Émilie BUTHION

Secrétaire pour la séance : Brice SAINVOIRIN  
 Olivier LAURENT

**INCENDIE À LA PISCINE**

Monsieur le maire débute la séance de ce conseil municipal en expliquant que la piscine intercommunale est fermée suite à un incendie qui a eu lieu ce samedi 25 juin. L'expert de l'assurance est venu sur les lieux le 28 juin. Un autre expert doit venir le 30 juin.

Le personnel titulaire (6 agents à temps complet) sera rémunéré pendant la durée de fermeture par le syndicat qui gère la piscine (SISLS).

Les services de ViennAgglo ont été contactés pour qu'éventuellement du personnel leur soit mis à disposition dans différents services.

Messieurs Thierry KOVACS et Claude BOUR ont fait part de leur soutien.

Monsieur Bernard LOUIS a également rencontré monsieur Erwann BINET qui conseille de faire un courrier au conseil départemental afin de démarrer les travaux le plus rapidement possible sans attendre le dossier de subvention.

Les communes du syndicat doivent également être contactées pour l'éventuelle mise à disposition d'agents du syndicat.

- Concernant le remplacement de monsieur Georges FLEUROT (éducateur sportif de l'école) qui fait valoir ses droit à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la commission du personnel a reçu pour un entretien les 3 personnes correspondant le plus au profil recherché.

Cependant, vu les évènements de la piscine, le remplacement à l'école sera assuré provisoirement par un maître-nageur titulaire des diplômes requis pour l'enseignement de l'éducation physique. Cette personne pourrait également assurer l'animation des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) à la rentrée.

Le recrutement d'une personne pour le remplacement de monsieur Georges FLEUROT est par conséquent différé.

- L'agent contractuel qui assurait l'entretien des espaces verts à la piscine sera embauché par la mairie de Villette-de-Vienne pendant 2 mois (juillet et août) en remplacement des agents titulaires en congés.

- Les saisonniers qui avaient signé un contrat pour travailler à la piscine pendant la période estivale se retrouvent sans emploi. En effet, après renseignement pris auprès du centre de gestion, les contrats sont annulés pour cas de force majeure.

- Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, informe que le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) recherche provisoirement une personne pour des tâches administratives.

⇒ Arrivée de madame Cathy GARCIA ÉBOLI : 19h20

⇒ Arrivée de madame Éliane LAFAYE : 19H20

- Monsieur le maire informe qu'il a rencontré un expert d'un cabinet privé pour éventuellement aider le syndicat à constituer les dossiers pour les assurances et donner des conseils. Le syndicat a l'intention de faire appel à ce type de prestations.

**Approbation des comptes-rendus de précédents conseils municipaux**

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 21 mars et du 17 mai 2016 (mis à disposition de tous les élus) sont validés à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-025****ATTRIBUTION COMPLÈMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SI ON CHANTAIT »**

Monsieur le maire rappelle une des règles établies dans le cadre des subventions communales attribuées aux associations : « un montant de 200,00 € sera attribué aux associations organisant sur la commune une ou plusieurs manifestations publiques par an ».

Par délibération en date du 17 mai 2016, une subvention d'un montant de 160,00 € avait été attribuée à l'association « Si on chantait ».

Cependant, cette association a organisé ce vendredi 24 juin 2016, un concert à l'église de Villette-de-Vienne.

Par conséquent, compte tenu de cette excellente démarche, il est proposé de revoir le montant de la subvention accordé en mai 2016 et d'attribuer un montant supplémentaire de 40,00 € permettant une égalité de traitement par rapport aux autres associations communales impliquées dans la vie de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ décide l'attribution d'un complément de subvention d'un montant de 40,00 € à l'association « Si on chantait » ;
- ✓ autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ASSOCIATION YOGA**

Monsieur le maire informe que les personnes organisant les séances de yoga sur Villette-de-Vienne, jusqu'à ce jour sous couvert de l'association du judo, sont en train de constituer une association autonome.

⇒ Arrivée de monsieur Jean TISSOT : 19h30

**DÉLIBÉRATION N° 2016-026****COMMERCES DE PROXIMITÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU FISAC**

Monsieur le maire explique que, depuis 2013, la commune participe au dispositif européen FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien pour les Artisans et les Commerçants) porté par ViennAgglo.

Ce fonds a pour vocation de favoriser le maintien et le développement de services artisanaux et commerciaux de proximité et permet de mettre en place des aides directes aux commerces pour aider au financement des travaux d'accessibilité, des travaux relatifs à la sécurité du local et des travaux de modernisation des devantures/vitrines.

Les commerces concernés sont ceux implantés en centre village (attractivité et proximité). La subvention est répartie de la manière suivante :

- 15 % de subvention par ViennAgglo ;
- 15 % de subvention par la commune ;
- 24,82 % de subvention par l'état.

Pour un montant maximum de 15 000,00 € HT de dépenses éligibles.

Un dossier de demande de subvention a été déposé à l'agence économique de ViennAgglo par le propriétaire du restaurant « Saveurs et Tradition » pour des travaux de modernisation de la devanture et de l enseigne représentant un montant total de 7 404,00 € HT.

Le comité de pilotage réuni le 25 mai 2016 à ViennAgglo a proposé d'octroyer une participation d'un montant de 4 060,00 € décomposé comme suit :

- 1 111,00 € pour la commune ;
- 1 111,00 € pour ViennAgglo ;
- 1 838,00 € pour l'état, au titre du FISAC.

3 344,00 € restent à la charge du propriétaire.

Monsieur le maire précise également que le conseil communautaire de ViennAgglo a, par délibération en date du 23 juin 2016, validé l'attribution de la participation de ViennAgglo (1 111,00 €).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 1 111,00 € correspondant à la participation communale aux travaux de rénovation de la vitrine-devanture du restaurant « Saveurs et Tradition ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide l'attribution d'un montant de 1 111,00 € correspondant à la participation communale aux travaux de rénovation de la vitrine-devanture du restaurant « Saveurs et Tradition », dans le cadre du FISAC ;
- ✓ autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-027****AVENANT CONVENTION SEDI : INTERMÉDIATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 27 avril 2015, la commune avait choisi d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'urbanisme : Intermédiation Technique et Financière proposée par le SEDI.

La convention établie à la suite de cette délibération comprend les prestations suivantes :

- Analyse technique et financière de la réponse d'ERDF dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme (en cas d'extension de réseau) et transfert de l'information à la collectivité en charge de l'urbanisme.
- Contrôle de la proposition technique et financière d'ERDF dans le cadre d'une extension de réseau, suite à une demande de raccordement, comprenant :
  - un certain nombre de vérifications relatives à l'état des réseaux, à l'adéquation de la réponse d'ERDF et au barème en vigueur approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
  - une **substitution financière**, paiement par le SEDI de la contribution en lieu et place de la commune, pour la part du coût de ces travaux non couverte par le tarif d'acheminement.

Des éléments juridiques nouveaux amènent le SEDI à devoir modifier certains points de cette prestation, notamment dès à présent, la suppression de la substitution financière du SEDI.

Un avenant à la convention validée par délibération du 27 avril 2015 est proposé. Il permet de répondre au mieux à ces nouveaux éléments juridiques, n'entravant en rien la poursuite de l'essentiel de la mission d'accompagnement en urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide les modifications proposées à la convention validée par délibération du 27 avril 2015 : mise en place de l'Intermédiation Technique et Financière ;
- autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention validée par délibération du 27 avril 2015 : mise en place de l'Intermédiation Technique et Financière ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-028****SFR : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le maire expose que la commune a réceptionné un courrier de SFR (Société Française du Radiotéléphone) expliquant que cette dernière a consolidé depuis plusieurs années sa position sur le marché des télécommunications en rachetant diverses sociétés.

Par conséquent, elle souhaite aujourd'hui uniformiser au nom de SFR l'ensemble des autorisations d'occupation du domaine public qui ont été délivrées dans le passé.

Sur la commune de Villette-de-Vienne, la convention signée le 23 octobre 2000 avec la Société LD Com doit donc être annulée.

Une nouvelle convention avec le titulaire SFR doit être signée pour une période minimale de 12 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec SFR (Société Française du Radiotéléphone) ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES****🔗 Préparation rentrée scolaire 2016 / 2017**

230 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire.

Le départ des enfants de CM2 en 6<sup>e</sup> est essentiellement absorbé par les nouvelles inscriptions.

À ce jour, la répartition des classes est la suivante : 6 classes élémentaires et 3 classes maternelles.

Madame Pernelle PRIVAS, agent communal, n'aura par conséquent plus le demi-poste d'ATSEM à la rentrée.

L'ouverture du logiciel réservations cantine / garderie aux nouveaux parents pour la rentrée scolaire pourra se faire après répartition des élèves dans les nouvelles classes.

**🔗 Départ gardienne de la salle polyvalente**

Monsieur le maire informe que madame Nadège GRILLET, gardienne de la salle polyvalente et locataire du logement attenant à la salle polyvalente, a donné sa démission pour son emploi et sa dédite pour le logement, au 8 juillet 2016.

Monsieur Christophe Fournier, conseiller municipal délégué, demande aux conseillers de réfléchir pour le remplacement de madame GRILLET.

**🔗 Commission du personnel**

- Monsieur Christophe FOURNIER rapporte que lors d'entretiens avec le personnel, madame Angélique BOTTELA, ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) a demandé que son temps de travail ne soit plus annualisé par rapport aux semaines d'école. Considérant que son emploi consiste notamment à assurer la sécurité des piétons aux abords de l'école et à faire traverser la route départementale aux enfants lors des entrées et sorties d'école, la commission du personnel propose de ne pas donner de suite favorable à sa demande.

La commission du personnel a également proposé de mettre en place une fiche de poste pour madame Angélique BOTTELA.

- Modification des temps de travail du personnel de l'école

La commission propose que les heures complémentaires effectuées de manière régulière soient incluses dans leur temps de travail pour les agents communaux suivants : Bernadette DURIEU, Ana DA SILVA, Isabelle DEGRÉ et Ghislaine BRIGNONE.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition. Le calcul précis du nombre d'heures sera effectué pour chaque agent.

- Remplacement de madame Josiane CHERCHI

Il faudra pourvoir au remplacement de madame Josiane CHERCHI qui fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le recrutement devra se faire pour le mois de septembre, ce qui pourrait permettre un chevauchement avec madame CHERCHI pendant plusieurs mois afin d'assurer la transition.

**🔗 Réunion PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Plusieurs réunions ont eu lieu. Monsieur le maire a rencontré plusieurs propriétaires de terrains au centre village, madame BARBAT DU CLOSEL, messieurs FANJAT et GAYET.

Monsieur et madame BOSC, pharmaciens, souhaiteraient agrandir la superficie de leur pharmacie. Madame BARBAT DU CLOSEL ne serait pas opposée à leur vendre une partie de son terrain.

Dans le futur PLU, la partie réservée aux commerces à proximité d'Intermarché le long de la route départementale 36 devrait être supprimée.

**🔗 Aménagement centre village**

La société COPRA qui a réalisé les deux bâtiments rue de l'Église avait mis une option sur le terrain au centre village, appartenant à madame MARTIN. Le délai du compromis étant dépassé, l'option n'est plus valable.

La société European Home a pris contact avec mesdames MARTIN et BARBAT DU CLOSEL : un accord a été signé.

**🔗 Assemblée générale des co-propriétaires d'Esprit Village rue de l'Église**

Elle aura lieu le 13 juillet 2016.

⇒ *Pour des raisons personnelles, monsieur Bernard LOUIS quitte la réunion à 20h15 et laisse la présidence à monsieur Michel FOUILLEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.*

**🔗 Circulation au centre village**

Suite à des plaintes de riverains de la route de Marennes, un courrier a été adressé à la direction de la société de transports BELLEVILLE (34740 Vendargues) afin de lui signaler la vitesse excessive de ses camions qui traversent la commune.

Pour des raisons évidentes de sécurité, monsieur le maire demande une baisse de la vitesse et un respect du code de la route par les chauffeurs, particulièrement dans le centre village, zone 30.

**🔗 Eau**

Monsieur Michel FOUILLEUX donne lecture d'un courrier de madame TARDY qui habite route de Marennes et qui fait part de son inquiétude relative à un glissement de terrain pouvant survenir suite à une fuite au château d'eau.

**🔗 Conseil municipal d'Enfants - CME**

- Le 8 juin 2016, le conseil municipal d'enfants, invité par monsieur Thierry KOVACS, est allé visiter le conseil régional, à Lyon. Tout s'est très bien passé, les enfants étaient ravis.

- L'inauguration du rond-point de la déchetterie, œuvre du CME, aura lieu le 8 juillet 2016 à 17 heures.

**🔗 Réseaux – Voirie**

- La SPMR a fait parvenir en mairie le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2016.

- Un courrier concernant les coupures d'électricité intempestives survenant régulièrement sur la commune a été rédigé. Plusieurs administrés font signer une pétition. Ce courrier et les signatures de la pétition seront adressés à Enedis (ex ERDF).

- Une réunion a eu lieu le 28 juin 2016 avec ViennAgglo concernant l'aménagement du chemin des Abeilles. Suite aux différentes demandes des élus : espaces verts, stationnement, trottoirs, les services de ViennAgglo préparent plusieurs projets et viendront les présenter lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le 18 juillet 2016.

- Les travaux de remise en état du trottoir en direction du cimetière seront réalisés par le conseil départemental de l'Isère en septembre.

- Les travaux de changement des luminaires chemin du Colombier et chemin du Verger vont débiter. Ils seront réalisés par l'entreprise Serpollet.
- Le radar pédagogique actuellement posé route de Marennes sera déplacé par l'entreprise Serpollet ; il sera installé chemin de l'Oie.

☞ **Commission environnement**

- Elle s'est réunie pour analyser les trois devis reçus relatifs à l'aménagement des abords de la mairie. Pour 2016, le montant prévu au budget est de 20 000,00 €. La priorité sera donnée au changement des massifs devant la mairie. Deux entreprises seront recontactées afin qu'elles affinent leur devis pour un montant de 20 000,00 €.
- Une date doit être fixée pour la pose de la sculpture de la poire sur l'îlot de la départementale 36 à l'entrée de la commune côté Chuzelles.

☞ **Cimetière**

- Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, est chargé de demander des devis pour l'achat de nouvelles cases pour le columbarium. Cette dépense sera à prévoir au budget 2017.
- Une discussion relative aux nombreux vols de plantes et de fleurs au cimetière s'engage. Sont évoquées les actions à mener pour y mettre fin.

☞ **Divers environnement**

- Monsieur Jean Colin, conseiller municipal délégué, a participé le 18 juin 2016 à une réunion sur l'ambroisie.
- Il indique également que le 2<sup>e</sup> passage de broyage sur les chemins débutera le 12 juillet 2016.

☞ **Commission communication**

Les articles des associations sont récupérés pour élaborer le bulletin d'information qui sera distribué fin août.

☞ **Divers syndicat**

Le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) est en cours de déménagement dans ses nouveaux locaux à Pont-Évêque.

☞ **Commission affaires scolaires**

- Elle s'est réunie pour préparer le repas de fin d'année de la cantine qui aura lieu le 30 juin 2016 dans le parc du château. Des pizzas seront servies aux enfants, aux enseignants, aux conseillers municipaux présents, au personnel et aux locataires du château.
- À l'ordre du jour ont également été abordés la préparation du conseil d'école et le point sur les inscriptions scolaires pour l'année 2016/2017.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le prochain conseil municipal aura lieu semaine 35.**

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Éliane LAFAYE				Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION	xxxxxxxxxxx		/
Éric TARTAVEL		Bernard LOUIS	/	Richard VALAT		Michel FOUILLEUX	/
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND		Virginie COUCHOUD	/
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	xxxxxxxxxxx		
Sylvie LE PRADO							